

Commission Territoriale Restreinte d'organisation des Compétitions

PS/LC - 162/2023

Procès verbal COC RESTREINTE 2023/2024 n°5

REUNION DU 28 novembre 2023

Réunion effectuée par voie informatique. Participants: C.MAHE - D.ROSAENZ SICARD - F.CHAMARE - A.MOREAU - T. COLAS - P.SIONNEAU

Anomalies constatées sur la journée du 4-5 novembre 2023

Les clubs pénalisables sont inscrits en gras/souligné

Compétition	Club Receptant	Club Visiteur	Motif	référence	SANCTION ENCOURUE	SANCTION
Anomalies FDME						
PNM	<u>LAETITIA NANTES HB</u>	AAEEC PONTS DE CE	base de données de plus de 6 jours (téléchargée le 21/10/2023)	Règlements fédéraux: art 98.2.2	Pénalité financière (20€)	Avertissement
D2FPL	<u>HBC MARSIEU U21</u>	CHABOSSIÈRE OC	Licences 6244078200302, 6244078200107, 6244078200096, 6244078200140 trop jeunes	Règlement particulier +16F (art 8,2)	Pénalité sportive et financière (20€)	Pénalité sportive et financière (20€)
Anomalies administratives						
FDME non communiquée dans les délais						
D2FPL	<u>OHB STE GEMMES U21F</u>	HANDBALL CLUB DE VIHIERES	FDME non transmise le 06/11/23 à 9h (transmise le 6 à 19h40)	règlements fédéraux: art 98.7	Pénalité financière (15€)	Avertissement
D2FPL	<u>HB VALLET U21</u>	ASC LA MONTAGNE	FDME non transmise le 06/11/23 9h (transmis le 6 à 19h20)	règlements fédéraux: art 98.7	Pénalité financière (15€)	Avertissement
CONCLUSION NON SAISIE (délai 30 jours =5/10)						
HMPL	<u>ASB REZE HANDBALL 2</u>	CHALLANS NOV HANDBALL	Saisie le 09/10/2023	Règlements fédéraux (art 93) et territoriaux (art 4.1)	Pénalité financière (40€)	Avertissement
U20FPL	<u>ASC LANDIVY</u>	BALLON HANDBALL CLUB	Saisie le 09/10/2023	Règlements fédéraux (art 93) et territoriaux (art 4.1)	Pénalité financière (20€)	Pénalité financière (20€) ²
D2FPL	<u>ASC LANDIVY</u>	BALLON*BONNETABLE				
D2FPL	<u>ASCED RIAILLE</u>	HANDBALL LIGERIE	Saisie le 10/10/2023	Règlements fédéraux (art 93) et territoriaux (art 4.1)	Pénalité financière (20€)	Avertissement
D2FPL	<u>MULSANNE*ALLONNES</u>	DURTAL*BAUGE	saisie le 13/10/2023	Règlements fédéraux (art 93) et territoriaux (art 4.1)	Pénalité financière (20€)	Pénalité financière (20€) ²
HMPL	<u>GDE PRESQU'ILE HANDBALL 2</u>	HANDBALL CLUB AUTHION	Saisie le 09/10/2023	Règlements fédéraux (art 93) et territoriaux (art 4.1)	Pénalité financière (40€)	Avertissement
PNMPL	<u>GDE PRESQU'ILE HANDBALL</u>	SEGRE HANDBALL				
Pénalités sportives liées à l'arbitrage						
D2FPL	<u>ES LA SUZE HB</u>	<u>AS ETIVAL</u>	BAZIN Paul non arbitre, Pas de tirage au sort	Courrier référencé DM/AP/JD - 161/2023	décision CTA / application COC	-1 point à chaque équipe
Matches non joués						
néant						

- Le club souligné est le club sanctionnable

² club déjà averti

Pierre SIONNEAU

Président COC